

Construction et réparation navale Concarneau

GRILLE TARIFAIRE 2025 (en euros H.T.)

		TARIF 2025
ASCENSEUR : MOUVEMENT (= MONTEE + DESCENTE)		
	Coefficient appliqué au volume	1,46 €
	Minimum facturation	2 542,17 €
nouveau 2025	Equipe plongeurs pour travaux narguilé (équipe 3 -1 plongeur à l'eau) (h)	268,00 €
nouveau 2025	Equipe plongeurs pour travaux narguilé (équipe 6 -2 plongeur à l'eau) (h)	495,00 €
ASCENSEUR : SEJOUR		
	Droit par ml hors tout et par jour ouvrable	18,51 €
	Dégressivité: -5% à partir 60ème jour	17,63 €
ASCENSEUR : RETRAITEMENT Des EAUX*, DECHETS** et NETTOYAGE TP (forfait) * Eaux de ruissellement ** hors déchets encombrants		
	de 0 ml à 28 ml	179,77 €
	de 28,1 ml à 35 ml	252,64 €
	au-delà de 35,1 ml	359,57 €
	Supérieur à 50,1 ml ou séjour supérieur à 30 jours	440,96 €
ASCENSEUR : CALAGE d'un navire		
	sur ber spécifique < 35 ml	1 110,43 €
	sur ber spécifique > 35,1 ml	1 498,18 €
ELEVATEUR A SANGLES : MONTEE DESCENTE avec ou sans CALAGE		
	(Forfait. Ou Taux horaire si temps d'attente, centrage, calage avec maintien dans les sangles)	
	jusqu'à 12 ml	587,53 €
	de 12,1 ml à 20 ml	634,54 €
	de 20,1 ml à 28 ml	705,03 €
	de 28,1 ml à 35 ml	763,79 €
	au-delà de 35,1 ml	881,30 €
	supérieur à 43,1ml	Nous consulter
AIRE DE REPARATION NAVALE : SEJOUR TERRE PLEIN avec ou sans CALAGE en jours ouvrables		
	jusqu'à 12 ml	119,85 €
	de 12,1 ml à 20 ml	131,84 €
	de 20,1 ml à 28 ml	143,83 €
	de 28,1 ml à 35 ml	155,81 €
	au-delà de 35,1 ml	179,77 €
	supérieur à 43,1ml	Nous consulter
AIRE DE REPARATION NAVALE : calage spécifique (forfait)		
	jusqu'à 12 ml	104,00 €
	de 12,1 ml à 20 ml	156,00 €
	de 20,1 ml à 28 ml	208,00 €
	de 28,1 ml à 35 ml	260,00 €
	de 35,1 ml à 43 ml	291,20 €
	Supérieur à 43,1 ml	364,00 €
AIRE DE REPARATION NAVALE : RETR. Des EAUX, DECHETS et NETTOYAGE TP * Eaux de ruissellement ** hors déchets encombrants (Forfait, sauf si durée supérieure à 30 jours: mensuel)		
	jusqu'à 12 ml	59,92 €
	de 12,1 ml à 20 ml	96,35 €

Construction et réparation navale Concarneau

GRILLE TARIFAIRE 2025 (en euros H.T.)

		TARIF 2025
	de 20,1 ml à 28 ml	119,85 €
	de 28,1 ml à 35 ml	168,03 €
	au-delà de 35,1 ml	239,71 €
	Supérieur à 43,1 ml ou séjour supérieur à 30 jours	275,60 €
CHARIOT AUTO MOTEUR : MANŒUVRE (étude, install, repli ...)		
	jusqu'à à 20 ml	293,77 €
	au-delà de 20,1 ml	411,27 €
CHARIOT AUTO MOTEUR : MANUTENTION (taux horaire)		
	jusqu'à 50 Tonnes	1 410,05 €
	de 51 T à 100 T	1 527,56 €
	de 101 T à 200 T	1 586,32 €
	de 201 T à 300 T	1 615,69 €
	de 301 T à 400T	1 645,07 €
CHARIOT AUTO MOTEUR : CALAGE d'un navire déplacé		
	jusqu'à 12 ml	96,35 €
	de 12,1 ml à 20 ml	173,91 €
	de 20,1 ml à 28 ml	235,01 €
	de 28,1 ml à 35 ml	293,77 €
	de 35ml à 43ml	329,01 €
	supérieur à 43,1ml	Nous consulter
LOCATION DE TINS en V (par bateau)(batiment sablage)(j.calendaires)		
	jusqu'à 12 ml	23,98 €
	de 12,1 ml à 20 ml	29,96 €
	de 20,1 ml à 28 ml	35,95 €
	de 28,1 ml à 35 ml	47,94 €
	de 35ml à 43ml	59,92 €
	Supérieur à 43,1 ml ou quantité supérieur à 3	77,17 €
CALE SECHE : ENTREE SORTIE		
	Navire sans relevé de varangues	4 819,96 €
	Majoration pour relevé de varangues	2 830,96 €
CALE SECHE : SEJOUR jours ouvrables (y compris à flot)		
	jusqu'à 4.000 m ³	671,14 €
	de 4.001 à 7.000 m ³	793,16 €
	au-delà de 7.001 m ³	976,19 €
PRESTATIONS ANNEXES CALE SECHE		
nouveau 2025	Equipe plongeurs pour travaux narguilé (équipe 3 -1 plongeur à l'eau) (forfait)	650,00 €
nouveau 2025	Equipe plongeurs pour travaux narguilé (équipe 6 -2 plongeur à l'eau) (forfait)	1 298,00 €
	Eau douce (m ³)	4,97 €
	Raccordement eau douce (connexion/déconnexion)	116,84 €
	Electricité (kwh)	0,46 €
	Raccordement électricité	119,92 €
	Eau de mer (jours calendaires)	64,67 €
	Raccordement eau de mer	300,48 €
	Coupée - Installation/retrait	352,52 €

Construction et réparation navale Concarneau

GRILLE TARIFAIRE 2025 (en euros H.T.)

		TARIF 2025
	Coupée - Location (jours calendaires)	48,17 €
	Eclairages fond de forme pour Tx de nuit (nuit)	29,20 €
	Eclairage terre-plein (nuit)	50,07 €
	Découpage d'un tin sous le navire	916,53 €
	Nettoyage CALE SECHE	998,80 €
nouveau 2025	Bac 0,6m3 de déchets dangereux (mise à disposition & retraitement des déchets)	937,00 €
nouveau 2025	Bac 0,6m3 de déchets non dangereux-banal (mise à disposition & retraitement des déchets)	112,00 €
nouveau 2025	Bac 0,6m3 de déchets recyclable (mise à disposition & retraitement des déchets)	112,00 €
nouveau 2025	Benne 8-10m3 de déchets non dangereux-banal (mise à disposition & retraitement des déchets)	600,00 €
	Prestations spécifiques sur déchets	Nous consulter
CALE DE LANCEMENT DU ROUDOUIC		
	Utilisation de la cale (par des professionnels, par mvT)	
PRESTATIONS ANNEXES AIRE DE REPARATION NAVALE et QUAIS		
	Air comprimé (sur demande)(h)	13,30 €
	Eau douce (m³)	4,70 €
	Raccordement eau douce (connexion/déconnexion)	110,45 €
	Electricité (kwh)	0,46 €
	Electricité 16A (j calendaires)	3,99 €
	Electricité 32A (j calendaires)	33,03 €
	Electricité 63A (j calendaires)	44,50 €
	Electricité 80A (j calendaires)	52,05 €
	Electricité 125A (j calendaires)	79,59 €
	Electricité 160A (j calendaires)	104,10 €
	Eclairage terre-plein (nuit)	31,20 €
	Raccordement électricité	119,92 €
	Echelles (jours calendaires)	6,10 €
	Tour (jours calendaires)	23,50 €
	Tour 7,50m (jours calendaires)	33,07 €
	Location de tins de calage (j.calendaire)	0,59 €
	Location de tins basculants (j.calendaire)	11,98 €
	Location de tins coulissants (j.calendaire)	4,79 €
	Forfait nettoyage ASCENSEUR	131,84 €
	Forfait nettoyage + décapage ASCENSEUR	263,68 €
	Forfait nettoyage ELEVATEUR A SANGLES	71,91 €
	Forfait nettoyage + décapage ELEVATEUR A SANGLES	143,83 €
	Nettoyage TP avec retraitement des déchets	443,47 €
nouveau 2025	Equipe plongeurs pour travaux narguilé (équipe 3 -1 plongeur à l'eau) (h)	268,00 €
nouveau 2025	Equipe plongeurs pour travaux narguilé (équipe 4 -2 plongeurs à l'eau) (h)	350,00 €
	GRUE 80T	323,14 €
	GRUE (camion rouge)	185,65 €
nouveau 2025	Bac 0,6m3 de déchets dangereux (mise à disposition & retraitement des déchets)	937,00 €
nouveau 2025	Bac 0,6m3 de déchets non dangereux-banal (mise à disposition & retraitement des déchets)	112,00 €
nouveau 2025	Bac 0,6m3 de déchets recyclable (mise à disposition & retraitement des déchets)	112,00 €
nouveau 2025	Benne 8-10m3 de déchets non dangereux-banal (mise à disposition & retraitement des déchets)	600,00 €

Construction et réparation navale Concarneau

GRILLE TARIFAIRE 2025 (en euros H.T.)

		TARIF 2025
nouveau 2025	TREUILS EI (heure) avec opérateur	125,00 €
	BALAYEUSE avec chauffeur (heure)	105,00 €
	CHARIOT ELEVATEUR 4,5T avec chauffeur (h)	85,00 €
	Bollard de traction	221,71 €
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL		
	chef de manoeuvre (h)	76,58 €
	Agent (h)	61,25 €
	Technicien spécialisé (h)	92,66 €
	Ingénieur - cadre technique	132,06 €
REMORQUAGE (longueur hors tout du navire)(par remorqueur)(par heure)		
	T1 : 0 < L > 25	580,00 €
	T2 : 25,01 < L > 40	915,00 €
	T3 : 40,01 < L > 50	1 086,00 €
	T4 : 50,01 < L > 80	1 458,00 €
	T5 : 80,01 < L > 100	1 944,00 €
	T6 : 100,01 < L > 130	2 316,00 €
REMORQUAGE 2ème unité (vedette) (longueur hors tout du navire)(par remorqueur)(par heure)		
	Tarification de jour (heure)	744,00 €
	Tarification de nuit, week-end ou jour férié (heure)	968,00 €
REMORQUAGE - PRESTATION DE LAMANAGE		
nouveau 2025	Lamaneur à bord. Tarification de jour (heure)	86,00 €
nouveau 2025	Quai: Navires 0 < L > 50	271,00 €
nouveau 2025	Quai: Navires 50,01 < L > 80	338,00 €
nouveau 2025	Quai: Navires L > 80,01	403,00 €
REMORQUAGE - ANNULATION DE MOUVEMENT (forfait)		
nouveau 2025	Prévenance < 3h00 (forfait)	493,00 €
REMORQUAGE - ATTENTE / STAND-BY (h)		
nouveau 2025	Navire à poste, non croché: tarif horaire	493,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME (m² par an) (sauf indications)		
nouveau 2025	Redevance terre plein	5,34 €
	Redevance terre plein AOT temporaire ou quai	15,00 €
	Redevance terre plein BATI	9,17 €
	Redevance terre plein à usage commercial	62,35 €
	Location terre plein à usage commercial (évènementiel) (m²/jour)	0,62 €
	Location terre plein non directement utilisé pour un usage portuaire	31,17 €
	Location terre plein activités non maritimes commerciales ou restauration	31,17 €
	Location terre plein pour stockage conteneurs, bungalow, autres (m²/jour calendaire)	0,26 €
	Majoration pour les droits réels	35%
nouveau 2025	Redevance annuelle réseaux: AEP (ml par an)	0,70 €
nouveau 2025	Redevance annuelle réseaux: EU (ml par an)	5,50 €
nouveau 2025	Redevance annuelle réseaux: Electricité, autres occupations (ml par an)	25,00 €
	Location de locaux bruts à caractère économique et commercial	147,75 €

Construction et réparation navale Concarneau

GRILLE TARIFAIRE 2025 (en euros H.T.)

		TARIF 2025
AUTRES SERVICES		
	Traitements déchets: enlèvement encombrants	19,98 €
	Vente émetteur Badge NOIR ouverture totale	41,13 €
	Vente émetteur Badge VERT ouverture partielle 1ml	23,50 €
	Vente Télécommande 2 canaux	58,76 €
	Location barrière Héras (forfait)	235,01 €
	Stationnement ponton (** idem port plaisance)	**
	Stationnement ponton réparation (ml/jour)	2,63 €
	Stationnement ponton réparation (ml/mois)	25,30 €
	Stationnement ras débordoir (ml/jour)	3,50 €
nouveau 2025	Stationnement ras débordoir (ml/mois)	40,00 €
	Stationnement navires bord à quai (ml/jour)	2,68 €
	Stationnement navires bord à quai (ml/mois)	35,00 €
	Stationnement sur parking (** idem Ville)	
	Redevance plan d'eau pour ponton	10,70 €
	Redevance pontons estacade sud	44,45 €
nouveau 2025	Redevance mise à l'eau/ sortie d'eau, matâge/dématâge à quai	61,25 €
	Taxe forfaitaire encombrement des voies et zones de travail	642,20 €

MAJORATIONS

50% en dehors des heures ouvrables : 8h -18h

100% les samedis et nuits : 22h -5h

200% dimanches et jours fériés

COMMENTAIRES

Tarifs indicatifs

Sous réserve de la stabilité des cours d'achat des énergies, eau, électricité.

Mise au sec et manutention de navires : tarifs indicatifs, ne valant pas faisabilité. Sur demande un devis sera établi et la faisabilité contrôlée, notamment pour les navires de plaisance, yachts, navires du patrimoine, remorqueurs....

Sauf indications, la facturation se fait en jours calendaires, non fractionnables. La facturation des séjours au sec se fait en jours ouvrables. Les dimanches et jours fériés, lorsqu'ils sont travaillés, sont facturés.

Calcul du volume des navires:

Les tarifs au volume sont basés sur le volume du navire exprimé en mètres cubes, défini comme suit :

$$V = L \times l \times Te$$

L : Longueur hors tout du navire

l : Largeur maximale du navire

Te : Tirant d'eau maximal d'été du navire.

La valeur du tirant d'eau maximal du navire prise en compte pour l'application de la formule ne peut en aucun cas être inférieure à une valeur théorique égale à $0,14 \times VL \times l$. (Article R 212-3 du Code des Ports Maritimes).

Redevance terre plein AOT temporaire ou quai : la facturation est réalisée au mois, non fractionnable

Redevance Occupation du DPM : Surface ou longueur minimale facturée 100m² ou 100ml